

Assemblée générale annuelle

Le 17 avril 2025

Procès-verbal de l'Assemblée générale des membres 2025

Rencontre tenue au Pavillon Wilson de Coteau-du-Lac dès 17h.

À laquelle sont présents les membres suivants :

▪ Monsieur Clément Arseneault	Membre citoyen
▪ Madame Joanne Brunet	Membre acc. régional
▪ Monsieur Jimmy Poulin	Membre municipal
▪ Madame Pamela Nantel	Membre municipal
▪ Monsieur Jacques Legault	Membre municipal
▪ Madame Sylvie Bissonnette	Membre corpo. – Vignoble de Pomone
▪ Monsieur Daniel Bissonnette	Membre corpo. – Musée régional de V-S
▪ Monsieur André Chevrier	Membre citoyen
▪ Monsieur Bernard Bourbonnais	Membre citoyen
▪ Madame Christiane Clément-Cyr	Membre citoyen
▪ Madame Évelyne Caron	Membre citoyen
▪ Monsieur François Boisjoly	Membre citoyen
▪ Monsieur Jacques Brisson	Membre citoyen
▪ Monsieur Jean-François Barrette	Membre corpo. – Deux grains au moulin
▪ Monsieur Jean-François Rheault	Membre solidaire
▪ Madame Linda Gallant	Membre corpo. – Auberge des Gallant
▪ Monsieur Loïc Dewavrin	Membre citoyen
▪ Monsieur Luc Martin	Membre citoyen
▪ Monsieur Marc-Antoine Masse-Cyr	Membre corpo. – Miévo
▪ Madame Marie-Jacinthe Roberge	Membre citoyen
▪ Monsieur Martin Juneau	Membre citoyen
▪ Monsieur Philippe Corriveau	Membre corpo. – Tofubox
▪ Monsieur Raymond Poirier	Membre citoyen
▪ Madame Sophie Baril	Membre corpo. - COBAVER
▪ Madame Sylvie-Anne Dumais	Corporatif – Microbrasserie Trois Lacs
▪ Madame Véronique Cunche	Membre citoyen
▪ Monsieur Yvan Préfontaine	Membre citoyen

La conformité des membres a été effectuée avant le début de la rencontre.

Sont aussi présents :

- | | |
|---------------------------------|---|
| ▪ Monsieur Sylvain Brazeau | Maire de la municipalité de Les Coteaux |
| ▪ Madame Marianne Sigouin-Lebel | Employé - Parc du canal de Soulanges |
| ▪ Monsieur Mario Lortie | Employé - Parc du canal de Soulanges |
| ▪ Madame Mylène Gagné | Employé - Parc du canal de Soulanges |
| ▪ Monsieur Alexandre Monahan | Employé - Parc du canal de Soulanges |
| ▪ Madame Nathalie Gauthier | DEV Vaudreuil-Soulanges |
| ▪ Madame Véronique Viau | DEV Vaudreuil-Soulanges |
| ▪ Madame Nathalie Gagnon | DEV Vaudreuil-Soulanges |
| ▪ Monsieur Philippe Roy | DEV Vaudreuil-Soulanges |
| ▪ Madame Angélique L'Écuyer | DEV Vaudreuil-Soulanges |
| ▪ Madame Jocelyne Poirier | Firme comptable BCGO |

1. Ouverture de la rencontre

L'ouverture de la rencontre se fait à 17 h 10.

Pamela Nantel, présidente, souhaite la bienvenue à l'assemblée générale annuelle du Parc du canal de Soulanges. Elle souligne la présence des membres du conseil d'administration, des partenaires, ainsi que d'élus municipaux. Enfin, la présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui ont adhéré à l'organisation durant la dernière année.

Elle souligne que l'année 2024 a permis d'adopter la première planification stratégique de l'organisme, permettant au Parc de répondre encore mieux à sa mission soit de préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et patrimoniales du canal au bénéfice des citoyens et des visiteurs.

Elle rappelle, pour le bon déroulement de l'assemblée et selon les règlements généraux de la société, qu'uniquement les délégués des membres municipaux, corporatifs et accompagnateurs pourront proposer et appuyer les résolutions.

2. Nomination d'un(e) président(e) et du secrétaire d'assemblée

Pamela Nantel informe les membres qu'elle doit choisir le ou la présidente et le secrétaire de la rencontre. Pour des raisons d'efficacité, elle propose qu'elle-même et Marianne Sigouin-Lebel jouent respectivement ces rôles.

Il est proposé par Yvan Préfontaine et appuyé par Raymond Poirier de nommer Pamela Nantel comme présidente d'assemblée et Marianne Sigouin-Lebel comme secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

3. Constatation du quorum

La présidente d'assemblée constate le quorum tel que défini à l'article 10 des règlements généraux en vigueur.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Pamela Nantel fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Loïc Dewavrin et appuyé par Sylvie Bissonnette d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2024

La présidente d'assemblée demande aux membres qui étaient présents l'an dernier s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de l'AGA 2024 et s'ils souhaitent la dispense de lecture. Les membres sont invités à proposer des modifications.

Considérant le devoir des membres d'adopter le procès-verbal des assemblées générales;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 acheminé aux membres avec l'avis de convocation de la présente assemblée;

Il est proposé par Pamela Nantel et appuyé par Jacques Legault de dispenser l'assemblée de la lecture du procès-verbal et de l'adopter tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

6. Présentation des états financiers 2024

La présidente invite madame Jocelyne Poirier de la firme comptable BCGO à présenter les états financiers du Parc du canal de Soulanges en date du 31 décembre 2024 tel qu'adoptés par le conseil d'administration.

Selon le travail réalisé par la firme BCGO, l'organisme a une saine situation financière. Elle présente les faits saillants de l'année financière 2024 puis invite l'audience à poser des questions. Aucune question n'est formulée de la part de l'audience. La présidente remercie Jocelyne Poirier pour son travail et ses explications pertinentes.

Enfin, Pamela Nantel remercie Véronique Viau, coordonnatrice des services administratifs et de la comptabilité chez DEV et responsable de la comptabilité pour le Parc du canal de Soulanges.

7. Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice 2025

Pamela Nantel rappelle qu'en vertu des ententes liant le Parc du canal de Soulanges à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la désignation du vérificateur comptable relève du choix de la MRC, étant donné que l'organisme se trouve dans son périmètre comptable.

Il est proposé par Sylvie Bissonnette et appuyé par Martin Juneau d'autoriser le conseil d'administration de nommer la firme comptable responsable de la vérification financière de l'organisme selon les obligations incluses dans les ententes liant le Parc du canal de Soulanges et la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité.

8. Bilan de la présidente et rapport d'activité 2024

La présidente invite Philippe Roy, qui a occupé au cours de l'année 2024 le poste de directeur général par intérim, à présenter les faits saillants de la dernière année.

L'année 2024 a été riche pour notre organisation avec, entre autres, l'adoption de la première planification stratégique, la croissance de l'offre d'activités et de l'achalandage, la consolidation de la collaboration avec les municipalités et la venue de nouveaux partenaires financiers. La grande nouvelle de l'année est la reconnaissance du parc régional par une accréditation de l'Association des Parcs régionaux du Québec. Pour cela, il a fallu démontrer le respect de plus d'une cinquantaine de normes rigoureuses. De plus, l'organisation a été attestée « Écoresponsable » par les Pages vertes en 2024, donnant une feuille de route pour améliorer le bilan du développement durable au sein du Parc.

Ce jalon important témoigne de la maturité grandissante du parc et de notre volonté d'agir avec cohérence. Cela a été palpable lors des différentes consultations citoyennes organisées à l'automne 2024 en marge de l'adoption du Plan directeur d'aménagement culturel et paysager. On retient que la vision proposée est bel et bien collective et le désir de bâtir un projet rassembleur et durable est porteur de sens pour notre communauté. Une vidéo qui résume les consultations est présentée aux membres.

Ces résultats sont le fruit de l'équipe du Parc, formée de Mylène, Charlotte et Alexandre, dont il reconnaît sa capacité d'adaptation et sa volonté constante d'offrir le meilleur aux usagers du parc. Malgré les incertitudes et les ajustements qu'impose une période intérimaire, chacun a fait preuve de professionnalisme, d'écoute et de collaboration.

Enfin, il tient à remercier pour leur soutien financier Promutuel Horizon Ouest, Caisses Desjardins de Vaudreuil-Soulanges et Développement économique Canada.

La présidente remercie chaleureusement l'ensemble de l'équipe pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur créativité pour le rayonnement du parc.

9. Ratification des actes des administrateurs

Pamela Nantel rappelle aux membres la signification de la ratification des actes du conseil d'administration.

Considérant que les administrateurs et les dirigeants du Parc du canal de Soulanges ont posé plusieurs actes et pris plusieurs décisions à titre d'administrateurs et de dirigeants de la société au cours de leur mandat depuis la dernière assemblée générale annuelle;

Il est proposé par Raymond Poirier et appuyé par Pamela Nantel que l'assemblée ratifie les actes posés et les décisions prises par les administrateurs et les dirigeants du Parc du canal de Soulanges depuis la dernière assemblée générale annuelle.

Adopté à l'unanimité.

10. Ratification des modifications aux règlements généraux

La présidente présente les modifications apportées aux règlements généraux par le conseil d'administration afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs de l'organisation.

Considérant la proposition de convertir le siège corporatif fluvial en poste universel pour offrir plus de flexibilité;

Considérant la proposition d'ajouter le droit de vote au représentant citoyen lors de la prise de décision par le conseil d'administration;

Considérant la proposition de corriger les statuts de la direction générale et des postes accompagnateurs régionaux;

Considérant la proposition de prolonger le délai maximal de tenue de l'AGA à quatre mois suivant la fin de l'exercice financier afin de refléter la réalité des processus comptables partagés avec la MRC.

Il est proposé par Raymond Poirier et appuyé par Pamela Nantel de ratifier les modifications apportées aux articles 7 et 15 des règlements généraux dont les nouveaux libellés sont :

Section 3 Assemblée générale

Article 7 Assemblée générale annuelle

« Une assemblée générale annuelle des membres doit avoir lieu dans les (4) mois qui suivent la date d'expiration de l'exercice financier annuel. Le conseil d'administration fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée.

Le secrétaire est alors tenu de convoquer cette assemblée dans les huit (8) jours suivant la réception de cet avis aux lieu, jour et heure fixés par lui. »

Section 4 Conseil d'administration

Article 15 Composition

« Le conseil d'administration du PCDS est composé de huit (8) membres votant et trois (3) membres non-votant. Les membres proviennent des catégories suivantes :

Membres municipaux :

- *Siège #1 : direction générale de la municipalité de Pointe-des-Cascades;*
- *Siège #2 : direction générale de la municipalité des Cèdres;*
- *Siège #3 : direction générale de la municipalité de Coteau-du-Lac;*
- *Siège #4 : direction générale de la municipalité des Coteaux;*

Lors d'une assemblée générale, dans le cas où les sièges corporatifs #1 à #4 demeurent vacants, les autres membres municipaux peuvent déposer leur candidature.

Membres corporatifs :

- *Siège #5 : membre corporatif - secteur tourisme - loisir;*
- *Siège #6 : membre corporatif - secteur culture - patrimoine;*
- *Siège #7 : membre corporatif - tous secteurs confondus;*
- *Siège #8 : membre corporatif - tous secteurs confondus;*

Lors d'une assemblée générale, dans le cas où les sièges corporatifs #5 et #6 et #7 demeurent vacants, les autres membres corporatifs peuvent déposer leur candidature.

Membres citoyens :

- *Siège #9 : membre citoyen;*

Sont aussi présents au conseil :

Dirigeant non-membre :

- *Directeur(trice) général(e) du Parc du canal de Soulanges*

Accompagnateurs régionaux (observateurs) :

- *Direction générale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;*
- *Direction générale de Développement Vaudreuil-Soulanges. »*

Adopté à l'unanimité.

11. Élections des administrateurs

Pamela Nantel informe l'audience de la fin des mandats des administrateurs dont le numéro du siège est impair, soit :

- **Siège 1 : Isabelle Poirier (municipal)**
- **Siège 3 : Jacques Legault (municipal)**
- **Siège 5 : Sylvie Bissonnette (corporatif – tourisme loisirs)**
- **Siège 7 : vacant (corporatif universel)**
- **Siège 9 : Clément Arseneault (citoyen)**

Pour les postes 1 et 3, les sièges municipaux, la priorité est donnée selon le règlement à la direction générale de chaque municipalité riveraine.

- Isabelle Poirier, malheureusement absente ce soir, a acheminé une lettre soulignant son intérêt de conserver son poste au conseil d'administration.
- Jacques Legault, présent dans la salle, fait savoir son intention de poursuivre l'aventure au sein du conseil d'administration.

Pour les postes réservés aux membres corporatifs et membres citoyens, la procédure d'élection veut que l'assemblée nomme une président et secrétaire d'élection. Puisqu'elle n'est pas en élection, Pamela Nantel pose sa candidature comme présidente d'élection et Marianne Sigouin-Lebel pour le poste de secrétaire d'élection.

Il est proposé par Jacques Legault et appuyé par Raymond Poirier de nommer Pamela Nantel comme présidente d'élection et Marianne Sigouin-Lebel comme secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte et procède selon les règles établies.

- Jimmy Poulin propose Sylvie Bissonnette pour le poste corporatif – tourisme et loisirs. Celle-ci accepte la mise en candidature.
- Sylvie Bissonnette propose Sylvie-Anne Dumais pour le poste corporatif – universel. Cette dernière se montre intéressée par le poste et accepte la mise en candidature.
- Clément Arseneault, membre citoyen, affirme son intérêt à demeurer actif au sein du conseil d'administration et pose sa candidature à titre de représentant citoyen.

Aucune autre candidature n'étant proposée, la présidente d'élection ferme la période de mise en candidature.

Puisqu'il n'y a qu'un candidat pour chacun des postes disponibles, tous sont élus par acclamation.

Il est proposé par Raymond Poirier et appuyé par Martin Juneau d'officialiser les résultats de l'élection, soit :

*Siège 1 : Isabelle Poirier
Siège 3 : Jacques Legault
Siège 5 : Sylvie Bissonnette
Siège 7: Sylvie-Anne Dumais
Siège 9 : Clément Arseneault*

Adopté à l'unanimité.

L'assemblée félicite l'ensemble du conseil d'administration renouvelé et les remercie pour leur engagement à la réussite du Parc du canal de Soulanges.

Madame Nantel rappelle le nom des administrateurs sortants, et les remercie chaleureusement pour le travail accompli et l'implication dans le développement et la mise en valeur du Parc du canal de Soulanges.

12. Présentation des priorités d'action 2025

Pamela Nantel invite Marianne Sigouin-Lebel à présenter les grandes priorités d'action pour 2025. En s'appuyant sur les grands chantiers de la planification stratégique, elle présente les grandes lignes des projets à venir.

Pour ce qui est du volet organisationnel, les efforts porteront notamment sur l'élaboration d'un plan d'affaires qui orientera les actions et les solutions de financement à moyen et long terme. L'augmentation du nombre de membres et les communications à l'attention de la communauté locale seront également au cœur des priorités. Volet interne, une attention particulière sera portée à la structuration du département d'entretien.

Sur le plan des projets majeurs, l'année 2025 marquera la diffusion et la mise en phase du plan directeur d'aménagement culturel et paysager, étape essentielle pour planifier les interventions de manière cohérente et progressive. L'organisation poursuivra également l'identification des programmes de financement en vue de la réfection complète de la piste cyclable, infrastructure maîtresse du parc. Parallèlement, les démarches pour la requalification du bâtiment du Petit pouvoir se poursuivront, tandis qu'un plan de sécurisation des écluses 3, 4 et 5 sera élaboré pour assurer la sécurité des usagers et préserver le patrimoine bâti.

Au niveau opérationnel, la programmation culturelle et événementielle sera maintenue avec vigueur afin de stimuler l'achalandage et l'engagement. L'ouverture d'un nouveau point de service nautique à l'Embouchure ouest est prévue, tout comme la création d'un poste de préposé à l'accueil (emploi saisonnier) pour améliorer les services et les informations aux visiteurs. Finalement, de nouveaux projets d'interprétation du patrimoine seront implantés, suivant l'identité visuelle du plan directeur, pour mettre en valeur l'histoire et l'identité du site.

Enfin, Pamela Nantel remercie la directrice générale de sa présentation et invite les membres à partager leurs commentaires, préoccupations et suggestions.

13. Levée de l'assemblée

Puisque tous les points à l'ordre du jour sont épuisés, Pamela Nantel remercie l'audience pour leur présence et les invite à poursuivre les échanges après la levée de l'assemblée, à 18h20.

Pamela Nantel
Présidente

Marianne Sigouin-Lebel
Secrétaire